

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Délib.2012.57 Mise en place de l'éclairage du clocher de l'église

**L'an deux mille douze et le douze juin,
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni
en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick BARRAUD,
Maire.**

Date de convocation : 4 juin 2012

**Présents : Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Pierre GUILLET, Guy
BATTAGLINI, Michel RÔDEL, Franck DENOLLY, Stéphane JODAR, Eric
CLO, Pierre VALVERDE**

**Mesdames : Daphné GAULT, Noélie LASCOLS, Annick MOURARET, Sylviane
VANDEL, Sylviane MONNOT**

Absent excusé : Michel CROS

Pouvoir de Michel CROS à Didier GERIN

Secrétaires de séance : Didier GERIN, Michel RÔDEL

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur l'adjoint aux travaux qui explique que le Syndicat d'électrification rurale SIERVB, appelé à disparaître prochainement, dispose de fonds qu'il serait souhaitable d'utiliser.

Monsieur l'adjoint aux travaux rappelle que l'éclairage du clocher est un projet qui a été évoqué lors de la restauration de l'église et qu'il pourrait entrer dans cette enveloppe SIERVB, dont le montant n'est pas connu à ce jour.

La délibération à prendre concerne la demande que ferait la commune pour que ce projet soit mis à l'étude, et pris en charge, par le SIERVB.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés dont une abstention :

- **Donne son accord pour que la demande d'étude et de prise en charge par le SIERVB du projet d'éclairage du clocher soit formulée auprès du SIERVB.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire :

P. BARRAUD